

Régate Penn Sardin Series
Samedi 19 juin 2021 PM

Lieu : Le Rheun à Douarnenez (29) et baie de Douarnenez
Autorité organisatrice : Société des Régates de Douarnenez
Grade : 5B

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe «Prescriptions »,
- 1.3 Les règlements fédéraux.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

2.1 Les avis aux concurrents seront disponibles en ligne sur <https://www.srdouarnenez.com/post/tableau-officiel-penn-sardin-series>

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

<https://www.srdouarnenez.com/post/tableau-officiel-penn-sardin-series>

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé sur la pointe du RHEUN.
- 4.2 L'affalé de l'Aperçu avec un signal sonore signifie "Les concurrents peuvent rejoindre leur zone de départ. Le signal d'avertissement ne pourra pas être envoyé moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu (Ceci modifie « signaux de course ».)

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Dates des courses :

Date	Classe	1 ^{er} signal d'avertissement
Samedi 20 Juin	WINSURFER	14h00
	OPTIMIST	14h15
	Intersérie dériveurs	14h30
	Intersérie catamarans	14h45
	Intersérie quillards VL	15H00
	Planche à voile	15h15
	Kiteboard	15h30
	Croiseurs et Classiques	15h45
	Engins à foil	16h00

5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Classe	Pavillon de couleur
WINSURFEUR	Bleu ciel
OPTIMIST	Jaune
Intersérie dériveurs	Rose
Intersérie catamarans	Bleu foncé
Intersérie quillards VL	Mauve
Planche à voile	Vert
Kiteboard	Blanc
Croiseurs et Classiques	Noir
Engins à foil	Rouge

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont :



9. MARQUES

9.1

Départ	Parcours	Arrivée
Vedette Kerné et bouée orange	Cylindrique jaune	Vedette Kerné et bouée orange

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité bâbord et une bouée orange.

11.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. *[DP]*

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et une bouée orange.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Sans objet :

15.2 Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux ne finissant pas dans un délai de 20 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au Rheun. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu au Rheun. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information en ligne : <https://www.srdouarnenez.com/post/tableau-officiel-penn-sardin-series>

16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés en ligne pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité de l'épreuve
- Bateaux accompagnateurs
- Communication radio

17 CLASSEMENT

17.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.

18 REGLES DE SECURITE

18.1 Un émarginement (sortie et retour) sera mis en place : passage à proximité du bateau comité.

18.5 Un concurrent qui ne s'est pas présenté au départ d'une course ou groupe de courses recevra, sans instruction (modification de la RCV 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la première course du groupe concerné.

18.6 Un concurrent qui ne s'est pas présenté au retour d'une course ou d'un groupe de courses recevra, sans instruction (modification de la RCV 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la dernière course du groupe concerné.

18.7 Ces pénalités peuvent se cumuler (modification de la RCV 63.1) et sont calculées selon les modalités de la RCV 44.3(c). *[DP]*

18.8 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*

23. BATEAUX ACCOMPAGNEURS *[DP]*

23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être signalés à l'inscription.

23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. COMMUNICATION RADIO *[DP]*

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

25. PRIX

Des prix seront distribués selon le règlement sportif

26. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

27. Risque COVID 19

Chaque participant est parfaitement conscient :

- Des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le ministère des sports.
- Du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates.
- Que malgré la mise en œuvre de moyens de protections renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire de contamination par le Covid19.
- Que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, le club ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid19.
- Que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des participants.
- Un bateau sur lequel une suspicion de Covid19 est pressentie sur l'un ou plusieurs membres de son équipage devra abandonner la course immédiatement. A défaut, le jury pourra mettre en œuvre toute procédure dans son domaine de compétence.

Arbitres désignés :

Président du Comité de course : Christian Cariou

Président du jury : Anne Crespy

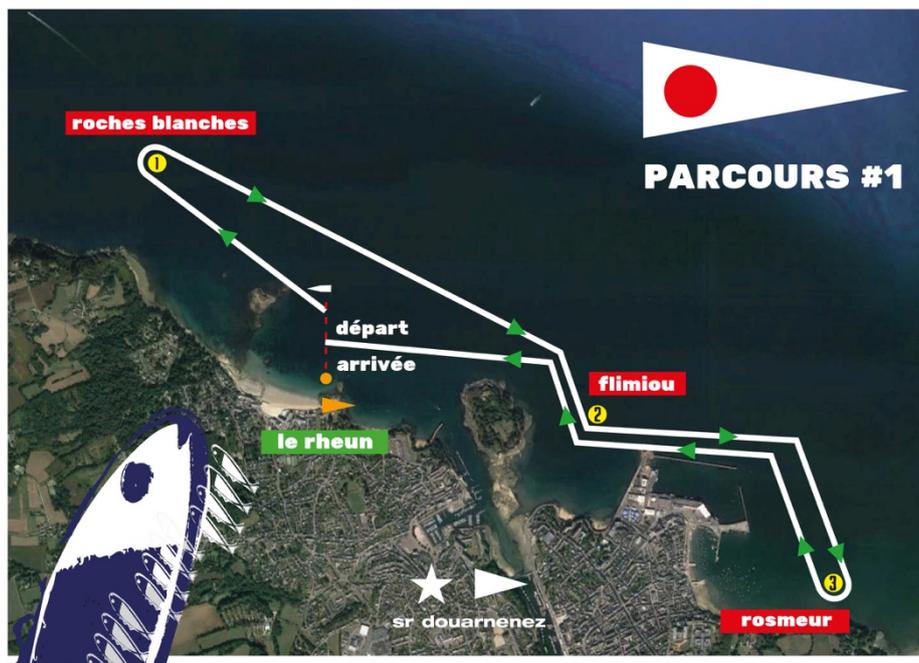
ANNEXE ZONES DE COURSE

Flamme numérique N°1



Parcours 1

Départ	Le Rheun	
1	Roche Blanche / Pointe Leydé	Tribord
2	Flimiou	Bâbord
3	Plomarc'h	Tribord
2	Flimiou	Tribord
Arrivée	Le Rheun	



Flamme numérique N°2



Parcours 2

Départ	Le Rheun	
1	Flimiou	Bâbord
2	Plomarc'h	Bâbord
3	Flimiou	Tribord
2	Roche Blanche / Pointe Leydé	Bâbord
Arrivée	Le Rheun	

